

COMITE ORGANISATEUR

PRESIDENT: Guy Masson, m. arch.
SECRETAIRE: Johanne Fortier.

COMITE PERMANENT

FERNAND CARON, Direction des Arrondissements, M.A.C.
CLARA CHICOINE, Direction de l'Animation, M.A.C.
GAETAN DUMAS.
GUY MASSON, Prés.

COLLABORATEUR IMMEDIAT, LE 18 MAI

JEAN-PAUL DESJARDINS, Parcs Canada.

COLLABORATEUR IMMEDIAT, LE 19 MAI

PAUL ARES et son équipe:
. Société du Vieux Presbytère de Deschambault.
. Corporation du Moulin de la Chevrotière.
. Corporation du Moulin Marcoux.

COLLABORATEUR IMMEDIAT, LE 20 MAI

GASTON CADRIN et son équipe:
. Comité de Promotion du Patrimoine de Beauport.
. Corporation du Patrimoine de Berthier.
. Popularti Inc., Montmagny.
. Corporation de la Seigneurie des Aulnaies.

PUBLICITE

ROGER CHOUINARD: affiche, dépliant, guide.
GUY MASSON: affiche, dépliant, guide.
SABIHA TORUN: dessins du guide.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC

André Robitaille, Président.
Michael Fish, Vice-Président.
Jean-Louis Caron, Vice-Président.
Jean-Paul Desjardins, Vice-Président.
François Varin, Secrétaire.
Serge Viau, Trésorier.

Paul Arès.
Paul Carle.
Fernand Grenier.
Pierre Mayrand.
Claude Reny.

LISTE DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE

ARES, Paul
BEAUDOIN, Gisèle
BEAUDOIN, Marc
BERNARDIS, Patricia
BERUBE, Jocelyne
BONNEAU, André
BOUCHER, Soeur Gabrielle
BOURGELAS, Huguette
BOURGI, Pierre
BRETON, Jean-René
BRISEBOIS, Gilles
BRISEBOIS, Huguette
CADRIN, Gaston
CARON, Fernand
CARON, Jean-Louis
CAUCHON, Michel
CHICOINE, Clara
CLOUTHIER, André-Michel
CORRIVEAU, Rollande
COTE, Alain
COTE-POULIOT, Jean-Marc
DE CARAFFE, Marc
DE SAVOIE, Lucie
DAGNAULT, Soeur Gabrielle
DESJARDINS, Danielle
DESJARDINS, Jean-Paul
DESROCHES, Carole
DESROCHES, Marcel
DESY, Louise
DION, Yvette
DUCLOS, Michel
DUMAS, Gaëtan
DUMOULIN, Louis
DURAND, Huguette
DURAND, Pierre
FISH, Michael
FORTIER, Marie-France
GAGNE, Gilles
GAGNE, J.A.
GAGNON, Diane
GAGNON, Justin
GAGNON, Paul
GAUTHIER, Claudette
GAUTHIER, Raymonde
GAUTHIER, Paul
GRENIER, Fernand
GRONDIN, Lise
GUAY, Johanne
GUILLEAU, Daniel
HARDY, Michel
HOTTE, Richard
KELLY, Danielle
LALIBERTE, Yves
LATULIPPE, Mme Jean-Louis
LATULIPPE, Jean-Louis
LEMIRE, Jacques
LABERGE, André
LESSARD, Michel
LEVESQUE, France
MARTINEAU, Hélène
MAROIS, Jean-Marie
MASSON, Guy
MAYRAND, Pierre
MORIN, Robert
NADEAU, Guy
POIRIER, Didier
PRIMEAU, Huguette
PROVOST, Rolland
RENY, Claude
ROBITAILLE, André
ROBITAILLE, Françoise
ROBITAILLE, René
ROLLAND, Madeleine
ROY, Denis
ROY, Diane
SAINT-LOUIS, Roger
SAINT-PIERRE, Rosaire
SALY, Hélène
THIBAudeau, Estelle
TORUN, Sabiha
TOUSSAINT, Jocelyne
TURGEON, Louise
VARIN, François
WILSON, Robert

table des matières

TABLE DES MATIERES

• COMMUNIQUE DE PRESSE	
• MOT DU PRESIDENT	
• REMERCIEMENTS	
• RAPPORT DES ATELIERS	1
	2
	3
	4
	5
• PLENIERE	
• UN TEXTE DE L'ABBE PROVOST	

communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Colloque de Place Royale, en novembre dernier, a permis d'étudier les diverses possibilités de mise en valeur d'un patrimoine en milieu urbain. Le présent Colloque, que nous avons l'intention de tenir depuis longtemps, nous permettra d'examiner la revalorisation du patrimoine en milieu rural. Cet important Colloque est donc le complément en quelque sorte du précédent.

Mais nous avons choisi, cette fois-ci, une formule plus originale de colloque itinérant, d'une promenade en groupe qui permettra de mieux circonscrire les problèmes, de visiter des chantiers, de discuter sur place avec les gens impliqués, d'échanger les expériences de divers groupes.

Au moment où l'on parle de décentralisation, avec l'apparition d'une motorisation privée ou collective améliorée, de radio, de télévision, de téléphone et autres moyens de communication nombreux qui font disparaître tout isolement, de confort, de commodités domestiques également répandues partout, de l'éducation facilitée pour tous, de services sociaux, de loisirs organisés, d'industrie décentralisée qui offre le travail près du foyer... le milieu rural et semi-urbain se revitalise, se revalorise. Le village redeviendra un milieu agréable à vivre, un centre actif d'échange, d'activités sociales et intellectuelles de qualité qui entraînera à son tour tout le monde rural; et finalement, au Québec, un équilibre ville-campagne plus salubre.

Les progrès techniques permettront une vie renouvelée, le respect de ce qui reste, malgré tout, de beau dans ce que nous a légué le passé prends toute sa valeur. C'est pourquoi, il est impérieux de se pencher sur la destinée des ensembles ruraux anciens, sur celle des édifices historiques isolés ou des sites, pour leur faire jouer un rôle actif tout en conservant leur authenticité parmi les interventions contemporaines qu'imposent le progrès.

Si les doctrines contemporaines (et nous l'avons vu lors de notre Colloque de l'an dernier portant sur la Charte de Venise) préconisent la conservation, le respect du passé, des interventions minimales, la prévention davantage la restauration que de nouvelles politiques gouvernementales nous incitent à employer des moyens nouveaux, dont des utilisations contemporaines pour sauver ces vieux bâtiments ou ensembles et leur redonner vie. A la lumière des derniers amendements à la loi des Biens culturels, il faut donc repenser nos manières d'agir dans ce domaine et faire preuve d'imagination.

Tout, actuellement, nous encourage à entreprendre de nouvelles actions. La Loi #90, sur la protection du territoire agricole était le premier pas à franchir, qu'il ne faut pas manquer maintenant. L'envahissement des banlieues épargnera dorénavant les fermes, mais aussi les villages. La ville aura forcément à se renouveler, à se développer sur elle-même, ce qui assurément, empêchera par le fait même, la déchéance des quartiers.

La future Loi #125 sur l'aménagement du territoire des comtés et de l'urbanisme est un complément indispensable de la législation précédente. Mais il faudra, ce que nous avons déjà proposé, lui apporter certains changements et additions, de manière à ce qu'elle tienne compte des sites historiques et naturels, des arrondissements historiques, des aires de protection, des édifices classés ou reconnus...

... En attendant d'obtenir une Loi sur l'aménagement du territoire du Québec qui permettrait enfin une politique de développement globale contemporaine progressive.

Sillery, le 15 Mai 1979.

mot du président

MOT DU PRESIDENT

Nous avions l'intention, depuis assez longtemps, de tenir un Colloque consacré au Patrimoine rural, car nous considérons essentiel d'attirer l'attention des autorités par nos études du problème que pose la conservation et la mise en valeur de cette importante part de notre héritage national. Mais, il a fallu songer d'abord à la Charte de Venise, puis nous pencher sur les difficultés de la Place Royale de Québec.

Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous abordons les vicissitudes du Patrimoine rural, et semi-urbain, et nous pensons que l'heure approche où nous aurons des moyens d'agir grâce à une opinion publique plus éclairée, avec l'existence d'une législation aussi bénéfique que la Loi sur la protection du territoire agricole, et en ajoutant au projet de Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme des dispositions en vue de la conservation du Patrimoine.

A l'heure de la décentralisation, de la planification de notre territoire, des moyens de communications plus nombreux et perfectionnés, la mise en valeur de notre habitat rural ancien et de nos villages parfois demeurés très beaux, prend toute son importance primordiale.

Le C.M.S.Q. est très heureux de pouvoir contribuer à cette prise de conscience impressionnante.

André Robitaille,
Président.

remerciements

REMERCIEMENTS

Le Conseil des Monuments et Sites du Québec tient à remercier pour sa généreuse collaboration le Ministère des Affaires Culturelles notamment la Direction Générale du Patrimoine.

De plus, pour leur remarquable participation, le Conseil des Monuments et Sites du Québec remercie:

M. Robert Morin, Sous-Ministre des Affaires Culturelles.
Mme Raymonde Gauthier, Commission des Biens Culturels.
M. Michel Cauchon, Directeur-Adj. à la Direction Générale du Patrimoine.
M. P.-E. Drolet, Maire de Neuville.
M. le Curé de Neuville.
M. Yvon Bilodeau, Maire de Deschambault.
M. Réal Lapierre, Maire de Beaumont.
M. Cajetan Gauthier, Maire de Montmagny.
M. Raymond-Marie Caron, Maire de Saint-Roch-des-Aulnaies.
M. Raymond Turgeon, Président de la Corporation du Vieux Moulin Marcoux.
M. Paul Arès, Corporation du Moulin de la Chevrotière.
M. Marcel Gauthier, Corporation du Vieux Presbytère.
M. Gaston Cadrin, Comité de Promotion du Patrimoine de Beaumont.
Popularti Inc., Montmagny.
M. Rosaire Saint-Pierre, Domaine Seigneurial de Beaumont.
M. Marcel Létourneau, Corporation de la Seigneurie des Aulnaies.
M. Roger Dupuis, Corporation de la Seigneurie des Aulnaies.

LES ANIMATEURS:

Guy Nadeau.	Clara Chicoine.
Paul Arès.	Pierre Mayrand.
Fernand Caron.	Gaston Cadrin.

LES PERSONNES RESSOURCES:

Jean-René Breton.	Robert Morin.
Yvette Dion.	Michel Lessard.
Paul Gagnon.	Paul Gauthier.
Roger Saint-Louis.	France Lévesque.
Louise Turgeon.	

LE COMITE ORGANISATEUR:

Guy Masson.	Jean-Paul Desjardins.
Johanne Fortier.	Paul Arès.
Fernand Caron.	Gaston Cadrin.
Clara Chicoine.	Roger Chouinard.
Gaëtan Dumas.	

Et en particulier, Mlle Sabiha Torun.

rapport des ateliers

NEUVILLE
église saint-françois-de-salles



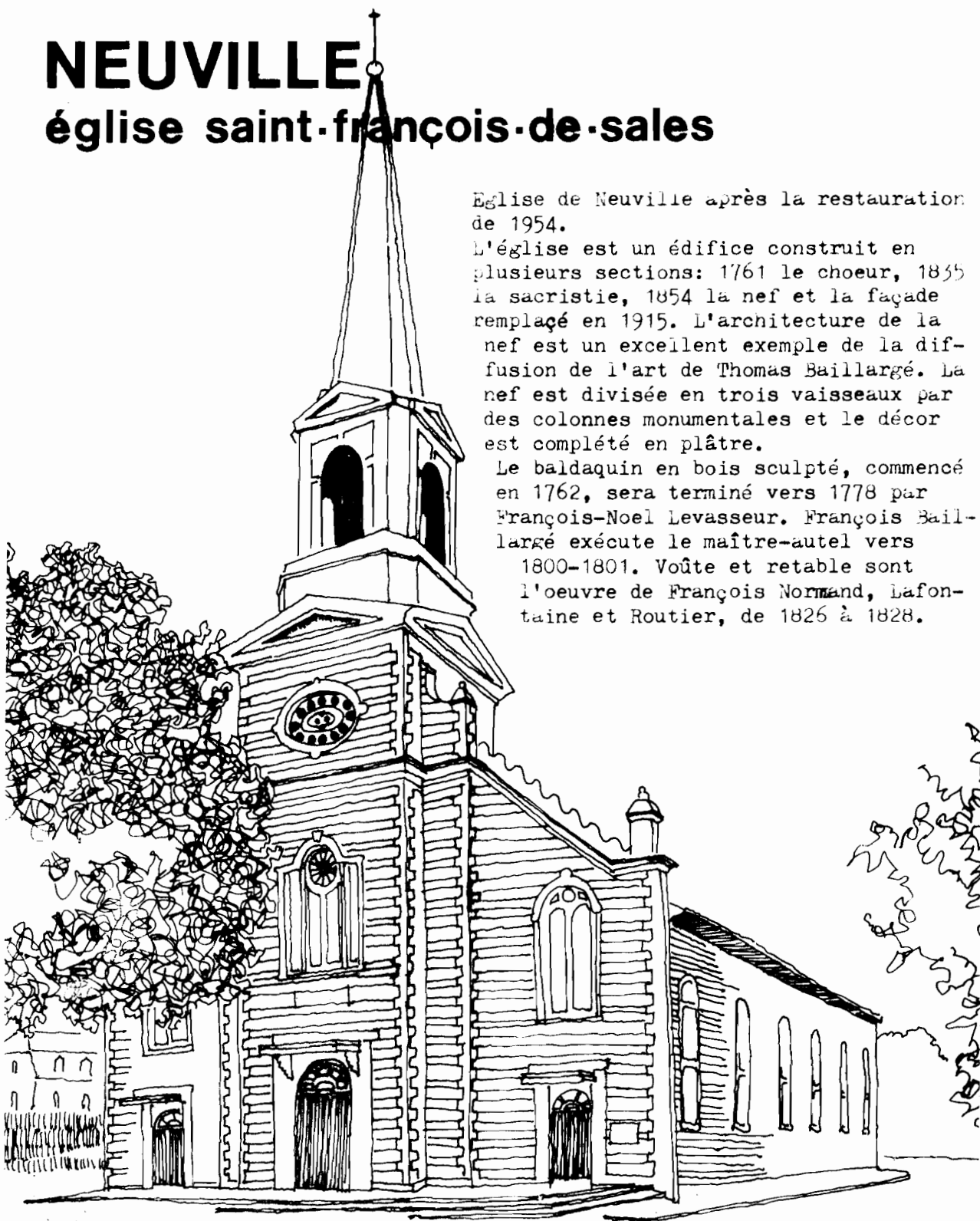
NEUVILLE

église saint-françois-de-sales

Eglise de Neuville après la restauration de 1954.

L'église est un édifice construit en plusieurs sections: 1761 le chœur, 1835 la sacristie, 1854 la nef et la façade remplacé en 1915. L'architecture de la nef est un excellent exemple de la diffusion de l'art de Thomas Baillargé. La nef est divisée en trois vaisseaux par des colonnes monumentales et le décor est complété en plâtre.

Le baldaquin en bois sculpté, commencé en 1762, sera terminé vers 1778 par François-Noel Levasseur. François Baillargé exécute le maître-autel vers 1800-1801. Voûte et retable sont l'oeuvre de François Normand, Lafontaine et Routier, de 1826 à 1828.



ATELIER 1:
Groupes locaux du patrimoine

Est-ce pour la sauvegarde d'un bâtiment ou pour s'objecter à un plan d'urbanisme qui menace le patrimoine que les groupes se forment? Quels sont les problèmes que rencontrent le groupe? Ex: la préparation de la charte, les règlements, l'incorporation, la collaboration avec la municipalité, etc.

Quelles sont les méthodes ou solutions pour améliorer le fonctionnement du groupe? Quels moyens de sensibilisation à véhiculer auprès de la population? etc.



Cependant, il n'existe pas de modèle unique et de recette.

Suite aux diverses difficultés financières pour assurer ce type de permanence, il est recommandé qu'un système d'auto-financement, style Loterie ou Loto-Québec, soit institué tout comme pour les fins du Haut Commissariat aux Loisirs et aux Sports qui reçoit une partie de revenus de Loto-Québec.

Il faut aussi noter qu'une meilleure répartition budgétaire ministérielle aux localités ou groupes, soit mieux orientée à des fins patrimoniales.

Il serait peut être souhaitable qu'un impôt foncier soit prélevé et que des mesures d'imposition soient favorables à la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Il est proposé que le milieu se dote de compétence qu'il pourra utiliser et qui proviendra du milieu qui pourra développer des liens entre les diverses interventions et moyens à prendre afin de sauvegarder localement ou régionalement le patrimoine.

Il est aussi dit que le modèle administratif théorique à utiliser devrait s'inspirer de celui du Haut Commissariat en ce qui a trait à son organisation régionale.

Cependant, des groupes locaux s'opposent à une trop grande implication du M.A.C. dans leurs affaires. L'idéal serait que le milieu se débrouille de lui-même.

Les groupes locaux et régionaux proposent qu'à l'avenir le M.A.C. devrait agir avant tout comme un agent de publicité et de sensibilisation par des moyens tels:

- Les groupes locaux et leurs permanence, sans pour cela imposer un carcan administratif.

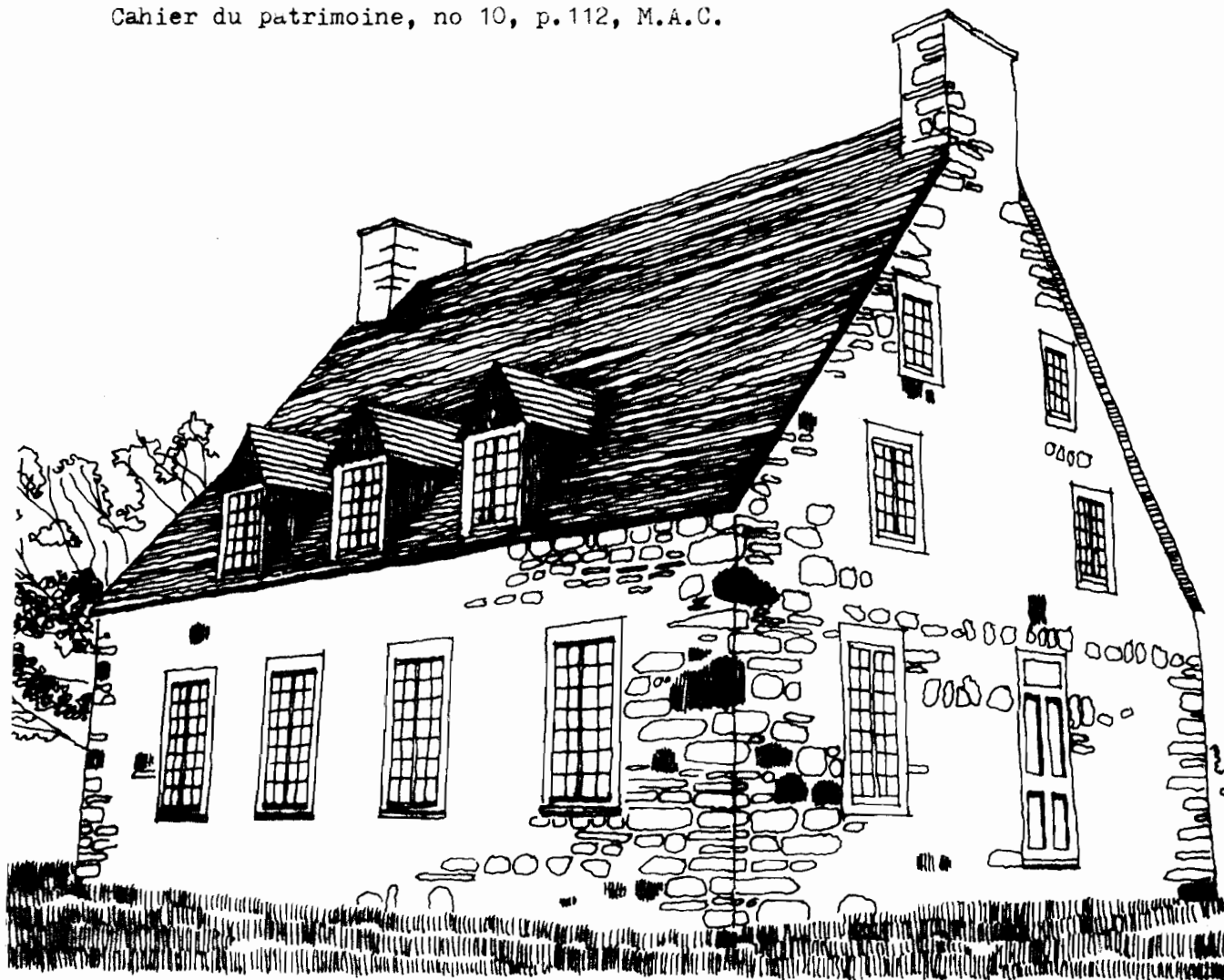
Il est constaté que les budgets et les normes administratives ne correspondent pas à la réalité.

DESCHAMBAULT

vieux presbytère 1816

"L'édifice que nous appelons aujourd'hui le Vieux Presbytère de Deschambault fut construit en 1816 par un entrepreneur des Grondines, Augustin Houde, sous les directives du curé Charles-Denis Denechaud. Ce dernier occupait depuis 1795 le premier presbytère construit, entre 1730-1735, pour les besoins plus modestes du curé d'alors, M. Jean Ménage."

Cahier du patrimoine, no 10, p.112, M.A.C.



ATELIER 2: Programme de restauration

Quelles sont les étapes méthodologiques à l'établissement des programmes de restauration? Ex: la reconnaissance d'un bien culturel, les inventaires et les ressources, l'identification des besoins, les consultations populaires, etc...

Quelles seront les perspectives d'utilisation? Quels préalables sont nécessaires à un concept de restauration? Ex: relevés topographiques, architecturaux, ethnographiques, etc.

Inciter la participation des divers organismes locaux, des paliers gouvernementaux. Organiser une planification des programmes d'animation-interprétation et les étapes de mise en opération de la restauration, etc...



ATELIER 2: Programme de Restauration.
ANIMATEUR: Paul Arès.
PERSONNES RESSOURCES: Paul Gagnon.
Roger Saint-Louis.
Louise Turgeon.
RAPPORTEUR: Mme Carole Sylvestre-Desroches.
NOMBRE DE PARTICIPANTS: 12.....Arès, Paul.
Beaudoin, Marc.
Boucher, Soeur Gabrielle.
Dagnault, Soeur Gabrielle.
Desroches, Carole.
Desroches, Marcel.
Durand, Huguette.
Fortier, Marie-France.
Gagnon, Diane.
Gagnon, Paul.
Rolland, Madeleine.
Saint-Louis, Roger.

1) PROGRAMME DE RESTAURATION.

Le bâtiment est classé; une équipe y oeuvre, groupement incorporé.

Qui fait le travail: le ministère ou le milieu (la municipalité) ou les deux. (Responsabilité conjointe).

A Pont-Rouge: ils ont débuté seuls sans l'aide du gouvernement puis ont été octroyés pour l'électricité.

Moulin de la Chevrotière: (Responsabilité conjointe):

- a) Municipal: organisation du milieu.
- b) Ministère: subventionne à 100%.

Consultation populaire pour détecter le besoin du milieu et pour déterminer une vocation du site ou du bâtiment.

- . Soirées d'information.
- . Vocation: doit être utilisé et non seulement regardé .
- . Porte à porte: pour éveiller la population.

Il faut démontrer qu'il y a autre chose que la valeur historique:

- . Création d'emplois.
- . Animation socio-culturel.
- . Centre de formation, école, enseignement des vieilles techniques.

Pont-Rouge 1870, Deschambault 1802.

Grande différence de date donc grande différence dans la construction architecturale.

Vers 1870: Epoque industrielle.

Vers 1802: Construite selon les méthodes du régime français.

Donc, Deschambault nécessitait l'aide du M.A.C. car la grosseur du travail à faire exigeait des connaissances. On ne pouvait s'appuyer que sur le bénévolat. Et Pont-Rouge?

A qui poser la question; est-ce au milieu? Est-ce au Ministère?

INTERVENTION: Des gens veulent restaurer leur maison à titre privé mais ils ont besoin d'information.
Peut-être devraient-ils se regrouper localement?
Ils peuvent constituer un dossier et faire comme première étape, par exemple la recherche historique.
Puis, présenter au ministère, par lettre, par exemple, une description de la maison. A ce moment-là, une équipe technique se présente chez le propriétaire et peut donner de l'aide technique.

CONCLUSION: Le ministère favorise les groupements régionaux qui élaborent eux-mêmes des concepts et qui veulent s'organiser.
Le ministère ne veut plus restaurer un bâtiment si celui-ci n'a pas de vocation déterminée par le milieu.

2) CONCEPT DE RESTAURATION.

On a besoin d'aide technique. A-t-on les effectifs nécessaires?

- . On a beaucoup au niveau local de maîtres artisans.
- . L'aide conseil nous est apportée par les architectes.
- . Besoin d'une animation venant du milieu d'une sorte d'élément catalyseur.
- . Donc, doit être un travail d'équipe à trois niveaux.

INTERVENTION DE M. SAINT-LOUIS:

Le ministère privilégie les démarches de longue durée telle l'expérience de Pont-Rouge car il y a alors une démarche didactique très intéressante tant au niveau du milieu qu'au niveau du ministère.

INTERVENTION DE M. PAUL ARES:

Il suggère que l'implication du milieu soit privilégiée plutôt qu'une restauration intégrale à tendance puriste, plutôt que faire un bâtiment froid, sans vie, style musée, parfait au point de vue restauration, on préfère un bâtiment qui permettra au milieu de s'en servir après l'avoir restauré.

Animation au niveau local à Deschambault.

- . On voit à embarquer le Conseil municipal, les artisans locaux, les compagnies et les milieux financiers.
- . Il faut profiter de la prise de conscience de la population ces dernières années.

RECOMMANDATIONS:

- 1) Les services qu'offre le ministère doivent être publicisés. La semaine du patrimoine pourrait servir d'occasion.
- 2) Reconnaître les effectifs qui sont dans le milieu. L'élément implication doit être primordial. Repérer les effectifs et les utiliser.

CRITIQUE:

Le ministère ne s'est pas suffisamment penché jusqu'à maintenant sur une sorte de "Charte de la Restauration" comme la "Charte de Venise".

RECOMMANDATION 1

- A) Face à cet espèce d'engouement qui fait que la population restaure à titre privé des quantités de vieilles maisons, nous avons été amenés à recommander qu'il y ait un comité d'aide technique de mis sur pied pour aider la population.

On nous a alors assuré de l'existence, au ministère, de ce comité technique et on nous a assuré de son efficacité.

Il a donc été proposé que ce Service soit davantage publicisé afin de rejoindre plus efficacement la population. (Semaine du Patrimoine pourrait servir).

- B) Dans cette même ligne de pensée, une plainte a été émise à plusieurs reprises: le ministère n'a pas encore émis une sorte de Charte de restauration à l'exemple de la Charte de Venise. La population qui restaure à titre privé ou les groupes locaux ou plus officiels sont donc victimes du fait qu'ils ne s'entendent pas sur des principes de bases (ce qui doit être conservé, les ajouts, ce qui doit être enlevé. Il ne faut pas être surpris de voir tant de gâchis).

RECOMMANDATION 2

Nous approuvons l'implication du milieu telle que réalisée par les groupes qui travaillent présentement à Pont-Rouge et de Deschambault. Nous approuvons le fait qu'on a consenti à ce qu'ils ne fassent pas une restauration intégrale. Cette restauration qui aurait alors empêché que ces bâtiments soient utilisés à des fins d'animation sociale et culturelle.

Nous recommandons donc que les effectifs qui sont dans le milieu (comité culturels, artisans, maîtres-maçons, charpentier), soient davantage reconnus et utilisés et qu'ils soient davantage consultés.



Le Moulin Marcoux
Pont-Rouge.



Domaine Seigneurial
Beaumont.



Domaine Seigneurial
Beaumont.

ATELIER 3:

Objectifs, politiques d'aides techniques et financières du M.A.C.

Impliquer simultanément une municipalité et un organisme local pour l'acquisition, restauration et animation d'un monument à vocation communautaire. Peut-on associer groupes locaux, municipalités et conseils de comté comme partenaire dans l'identification, interprétation, utilisation, aménagement et gestion du patrimoine?

Implication de la loi sur le zonage agricole et de la loi sur l'urbanisme sur les ensembles patrimoniaux identifiés, non-classés, décrétés. Participation des groupes dans les divers paliers décisionnels. Les programmes d'aide des Directions de l'Animation, Archéologie, Inventaire, Monuments historiques, Arrondissements.



Au Couvent de Deschambault.



Couvent de Deschambault.

Texte pour fins exclusives de discussion au
COLLOQUE DU CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC

THEME: Le Patrimoine en milieu rural.

SOUS-THEME: Objectifs et politiques d'aide technique et financière du Ministère des Affaires Culturelles pour favoriser les relations avec les groupes locaux et les corporations municipales.

Pour en arriver au stade actuel, le Ministère des Affaires Culturelles a évolué, parfois même très rapidement, dans l'analyse et la proposition d'orientations face à la conservation et à la mise en valeur du Patrimoine. Trois manifestations importantes témoignent de cette évolution:

- 1) Modifications apportées par l'Assemblée Nationale à la Loi sur les biens culturels en juin 1978, permettant au ministère de réaliser son mandat culturel, eut égard au Patrimoine dans l'esprit des réformes plus larges du Gouvernement en matière de politique culturelle (Livre blanc), d'aménagement du territoire (Projet de Loi de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire) et de décentralisation (Livre vert et déclaration officielle du Gouvernement); d'où possibilité, entre autres, pour le ministre, d'approuver un règlement municipal affectant un arrondissement, un site ou une aire de protection.
- 2) Colloque au sujet de la Place Royale à Québec en novembre 1978 qui ouvre au public ce dossier jusque-là, le plus important de la Direction Générale du Patrimoine.
- 3) Dans le cadre de la préparation du budget 1979-80, le Gouvernement acquiesce à la demande du Ministère, d'accorder une priorité à la conservation et à la mise en valeur des ensembles.

Cette évolution rendue nécessaire pour s'ajuster aux préoccupations du milieu et pour faire face à la nouvelle conjoncture, se traduit à la Direction Générale du Patrimoine par un certain nombre d'objectifs:

- 1) Développer une conscience populaire face à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine.
- 2) Appuyer les collectivités locales dans leurs recherches pour identifier, interpréter, utiliser, aménager ou gérer leur patrimoine.
- 3) Impliquer simultanément une municipalité et un organisme local pour l'acquisition, la restauration et l'animation d'un monument à vocation communautaire.
- 4) Développer une approche d'interprétation des ensembles.
- 5) Compte tenu du contexte nouveau de l'aménagement du territoire depuis la Loi sur le zonage agricole et des perspectives du projet de Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, augmenter nos contacts avec les municipalités et comtés en privilégiant des ensembles patrimoniaux bien identifiés sans qu'ils aient nécessairement été classés ou décrétés par le Ministère des Affaires Culturelles.
- 6) Poursuivre la négociation d'ententes avec les municipalités ou les comtés afin d'établir en priorité les conditions de base requises à une décentralisation des activités du ministère relatives à l'octroi des permis et des contributions dans les secteurs protégés par la Loi sur les biens culturels (arrondissements, sites et aires de protection).
- 7) Réaliser des projets d'impact de mise en valeur au sens de notre mandat culturel en privilégiant ceux qui feront l'objet de programmes et d'ententes entre le ministère et les municipalités.

La programmation budgétaire 1979-80 traduit ces objectifs. A la question de savoir quels programmes d'aide technique et financière nous pouvons offrir aux organismes locaux et aux corporations municipales, nous vous proposons un regroupement par directions oeuvrant à l'intérieur de la Direction Générale du Patrimoine.

A.- LE PROGRAMME D'AIDE DES DIRECTIONS DE L'ANIMATION, DE L'ARCHEOLOGIE ET DE L'INVENTAIRE

S'inscrivant dans une continuité de l'année précédente, ce programme s'adresse autant aux organismes locaux qu'aux municipalités et vise essentiellement à développer les quatre premiers objectifs précités. Il se divise en sept volets:

- 1) Le patrimoine et les jeunes: sensibilisation par la réalisation d'une activité.
- 2) Le circuit patrimonial: découverte d'une promenade animée.
- 3) Les festivités du patrimoine: manifestations didactiques.
- 4) La diffusion des connaissances déjà acquises.
- 5) L'utilisation du "patrimoine bâti" à des fins collectives: possibilités de recyclage d'un bâtiment ancien.
- 6) Connaissance du patrimoine: pré-inventaire, inventaire thématique ou régional ou bien étude spécifique.
- 7) Le patrimoine autochtone: faire définir et connaître la culture autochtone par les populations locales.

De plus, ces directions peuvent accorder des contrats d'études particulières à des organismes locaux pour des dossiers de classement de biens culturels ou de reconnaissances archéologiques.

B.- LE PROGRAMME D'AIDE DE LA DIRECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Cette direction poursuivra, cette année, l'aide technique et financière aux propriétaires des monuments historiques classés. D'autre part, elle consacrera une partie importante de ses ressources à la restauration du Moulin de Deschambault et de la Grande Ferme à Saint-Joachim, deux projets où les organismes locaux ou régionaux sont fortement impliqués.

C.- LE PROGRAMME D'AIDE DE LA DIRECTION DES ARRONDISSEMENTS

Traditionnellement, cette direction accordait quelques contributions à des cas isolés dans les arrondissements, suite à des demandes de permis. Cette modalité d'aide financière se poursuivra cette année, mais sera réduite au strict minimum. En effet, la Direction des Arrondissements cherchera plutôt à amorcer, inciter ou compléter les efforts des collectivités locales ou d'autres partenaires gouvernementaux pour qu'ils tiennent davantage compte de la protection du patrimoine dans l'aménagement du territoire. A cette fin, les budgets ont presque triplé pour tenir compte de la priorité accordée aux ensembles. Cette aide financière sera distribuée plutôt sous forme de subventions aux municipalités en privilégiant des ensembles patrimoniaux bien identifiés. Il s'agira d'abord des arrondissements et principalement ceux de Québec et de Montréal. Ensuite, une intervention dans de grands axes (Bas-Richelieu, Couloir Fluvial et Côte de Beaupré) touchera 40 municipalités où se situent 22 aires de protection. Enfin, une enveloppe budgétaire négociable avec les municipalités permettra d'intervenir dans d'autres ensembles où se trouvent soit une concentration d'aires de protection ou bien un noyau de village important au plan du patrimoine. Les critères suivants serviront à pondérer la négociation.

- a) - Concentration d'aires de protection;
- b) - Municipalité non équipée tant au plan réglementaire que des ressources humaines;

- c) - Absence d'aide provenant d'autres intervenants provinciaux (en particulier, le Ministère des Affaires Municipales) ;
- d) - Présence d'un noyau de village important sur le plan du patrimoine.

Bien que la Loi sur les biens culturels permette maintenant d'accorder des contributions dans les aires de protection, cette modalité ne sera utilisée que dans certains cas exceptionnels où il y a eu une entente avec la municipalité et que l'aide peut s'opérationnaliser dans le cadre d'un programme. Cette année, la priorité d'allocation de ressources financières est non seulement accordée aux ensembles plutôt qu'aux cas isolés, mais encore à l'intérieur de ces ensembles à la concordance des objectifs au plan réglementaire.

Le Ministère des Affaires Culturelles poursuit donc en matière de Patrimoine, des objectifs précis qui sont traduits dans des programmes bien identifiés. Plus que jamais, il y a une ouverture sur le milieu rural à cause principalement de l'avènement de la Loi sur le zonage agricole, du débat prochain sur l'aménagement du territoire et des possibilités nouvelles offertes par la Loi sur les biens culturels en permettant une intervention plus circonstanciée, plus souple et plus dynamique.

Contrairement à ce qui se passait auparavant, notre ministère n'est plus seul à se préoccuper de l'aménagement du territoire et il souhaite travailler dans ce nouveau contexte d'interrelation beaucoup plus complexe mais beaucoup plus prometteur.

Dans ce cadre, le ministère souhaite que les groupes locaux s'associent aux municipalités et aux comtés comme des partenaires dans l'identification, l'interprétation, l'utilisation, l'aménagement et la gestion du patrimoine et il leur offre son appui et sa collaboration.

Egalement, le ministère souhaite que les groupes locaux intéressés au Patrimoine ne soient pas uniquement des organismes de pression en dehors de tout processus décisionnel mais plutôt des organismes préoccupés de

S.A.R.

faire valoir leurs avis et leurs suggestions au bon moment et aux divers paliers décisionnels^{qv} constitueront la trame nouvelle de l'exercice de l'aménagement au Québec. Dans cet esprit, nous sommes assurés que le Patrimoine sera au centre des préoccupations de l'aménagement et que cela constitue un défi stimulant pour les organismes locaux.

DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE.
Ministère des Affaires Culturelles.

Le 2 Avril 1979.



Moulin de la
Chevrotière.

ATELIER 3: Objectifs, politiques d'aides techniques et
financières du M.A.C.
ANIMATEUR: Fernand Caron.
PERSONNE RESSOURCE: Robert Morin.
RAPPORTEUR: Fernand Caron.
NOMBRE DE PARTICIPANTS: 12.....Beaudoin, Gisèle.
Caron, Fernand.
Caron, Jean-Louis.
Côté, Alain.
Durand, Pierre.
Fish, Machael.
Guay, Johanne.
Guillot, Daniel.
Hardy, Michel.
Morin, Robert.
Poirier, Didier.
Roy, Denis.

Après un résumé du texte des politiques du ministère que chaque participant peut retrouver dans la pochette remise lors de l'inscription, une discussion très positive s'est engagée.

En gros, l'approche proposée par le ministère est bien perçue. On propose cependant d'y ajouter les éléments suivants qui ont fait l'unanimité des participants de l'atelier:

- 1) Combattre l'ignorance par l'éducation, la sensibilisation et la promotion:
 - Campagnes publicitaires;
 - Messages télévisés;
 - Diffusion des bons exemples;
 - Inventaire fait par la municipalité;
 - Remise des inventaires du Ministère des Affaires Culturelles aux municipalités.

- Prendre contact avec les compagnies de matériaux de construction pour qu'elles diffusent une meilleure information;
 - Participation par ceux qui bénéficient économiquement du tourisme culturel, à un ré-investissement dans la diffusion et l'information.
- 2) Multiplier l'aide technique par tous les moyens:
- Rendre les architectes du ministère plus disponibles;
 - Publier des conseils techniques;
 - Inciter les municipalités à demander à des gens sensibilisés ou à des architectes du milieu de fournir une aide technique légère à leurs concitoyens. Il existe partout des personnes ressources.
- 3) Inciter les organismes publics à réutiliser des bâtiments anciens: Politique du genre de celle "ACHETEZ AU QUEBEC". Cela s'adresse surtout:
- Aux différents ministères;
 - Aux hôtels de ville;
 - Aux bureaux de poste;
 - Aux caisses populaires;
 - Etc.
- 4) La conservation du Patrimoine, c'est une question de rentabilité. Donc, que le ministère procède aux études nécessaires permettant de prouver la rentabilité de la conservation et de la restauration de bâtiments anciens. Qu'il fasse aussi des études visant à diminuer les coûts présumés de restauration. Ne pas décourager les gens qui cherchent à faire des profits en restaurant des maisons mais plutôt les encourager. D'où abolir le système d'hypothèque relié aux subventions du ministère.
- 5) Dans le même sens, on propose que le ministère s'oriente, dans ses politiques futures, vers la non-subvention. En effet, la subvention est la preuve de non-rentabilité.

- 6) Enfin, tout en s'occupant des roches ou des vieilles maisons, il y aurait lieu d'élargir la notion de Patrimoine à une foule de domaines qui aident à la sensibilisation des gens. Les politiques proposées par le ministère sont valables, mais on souhaite une plus grande continuité d'action.

Un élément n'a pas fait consensus au sein du groupe. En effet, une participante juge inefficace le rôle joué par le ministère, ce qui engendre la confusion. Elle propose donc ou bien l'abolition de la Direction générale du Patrimoine et la création d'unités semblables dans les différents ministères ou bien une réforme complète de sa structure et de son rendement.

Dans l'ensemble, la discussion a été très positive. Plusieurs doutent des résultats à venir dans les négociations avec les municipalités. De notre côté, nous ne sommes pas naïfs au point de prétendre réussir à 100% avec toutes les municipalités. La plupart des négociations déjà engagées présagent très bien. Je puis citer les cas de Deschambault, Neuville, Sillery, Trois-Rivières, La Prairie et St. Eustache. Nous devons aller au rythme des organismes locaux et des municipalités et se dire qu'un résultat de 30% est encore mieux que pas de résultat du tout.

Le ministère a des moyens limités. Pour avoir plus d'impact, il se cherche des partenaires chez les autres ministères, les municipalités, les groupes locaux, etc.

FERNAND CARON.

Le 22 Mai 1979.

ATELIER 4:
Formation, participation
populaire à la mise en valeur
du patrimoine

Comment doit-on prévoir l'intervention des groupes populaires dans la mise en valeur du patrimoine en général? Comment doit-on faire prendre conscience, à la population, de la réalité culturelle qui l'entoure? Pourquoi un rôle actif d'information, de sensibilisation des groupes? Pourquoi une approche globale du patrimoine plutôt que monumentale? Quel est l'axe de développement historique régional et local?

Identification des éléments socio-économiques et culturels. Le concept de patrimoine d'ensemble: sa fonction sociale, économique et humaine. La ré-insertion des éléments patrimoniaux dans la vie économiques de la région etc... Appropriation du patrimoine et implication de la population dans la formation technique.



Vieux Presbytère
Deschambault.



Vieux Presbytère
Deschambault.

CONDITIONS REQUISES POUR REALISER L'ANIMATION ET LA FORMATION
DE GROUPES POPULAIRES EN VUE DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

- - - - -

Développer le sous-thème "Animation populaire et participation pendant la restauration" est, à notre avis, beaucoup trop restrictif puisque ça suppose uniquement la mise en valeur de monuments historiques.

Alors, au lieu de parler de participation populaire pendant la restauration de monuments, nous préférons, dans ce document, développer un concept plus large qui prévoit l'intervention de groupes populaires dans la mise en valeur du Patrimoine en général.

Pour réaliser cet objectif, nous parlerons plutôt du rôle actif d'information, de sensibilisation et de conscientisation que nous devons jouer auprès des citoyens, collectivités et organismes voués à la sauvegarde et à la mise en valeur du Patrimoine.

Depuis quelque temps déjà, nous avons entrepris, dans la plaine côtière de Bellechasse, un effort de sensibilisation de la population locale et régionale à son héritage culturel. La démarche développée dans cette région privilégie l'approche constante du plus général au plus particulier. Elle donne à la population des points de référence lui permettant de situer les unités dans des ensembles. Cette approche du Patrimoine, plutôt globale que monumentale, permet une meilleure sensibilisation de la population, puisqu'elle vise à débarrasser la notion de Patrimoine de son contenu parcellaire et à accentuer son côté humain où la population peut s'y reconnaître.

ETAPES A SUIVRE

Pour illustrer ce concept d'un Patrimoine d'ensembles, nous utiliserons l'approche que nous développons dans la plaine côtière de Bellechasse.

- A.- Identification des éléments qui ont marqué l'histoire socio-économique et socio-culturelle de la région:
- Inventaire des ressources;
 - Histoire du peuplement;
 - Histoire occupationnelle;
 - Identification des études déjà effectuées;
 - Etc.
- B.- Identification des axes de développement historique au niveau régional et local.

DEVELOPPEMENT REGIONAL

Exemple: Bellechasse s'est développé en trois zones distinctes:

- 1.- Plaine côtière;
- 2.- Massif;
- 3.- Plateau.

PLAINE COTIERE: Cette zone s'est développée avec l'implantation des seigneuries (exploitation des basses terres du St. Laurent, vocation presque essentiellement agricole, etc...).

MASSIF: Dû à la démographie croissante dans la première zone (plaine côtière), la population commence à s'installer dans la deuxième zone (période de colonisation, arrivée de compagnies forestières, etc...).

PLATEAU: Développement de l'arrière comté (agriculture et forêt).

Donc, trois zones différentes dans le comté qui correspondent à trois périodes de développement (historiquement).

DEVELOPPEMENT LOCAL

Exemple: Village de St. Charles (rue de la Gare).
Village de St. Vallier (Chemin du Roi).

Le choix d'ensembles immobiliers formant un axe routier où se retrouvent plusieurs éléments du patrimoine bâti, était à la base de ce projet. Cette approche cherchait donc à mettre en relief les ensembles aux dépens des unités. Elle permettait aussi de maintenir et de faire connaître davantage une notion du patrimoine axée non seulement sur l'architecture et sur les matériaux, mais aussi sur sa fonction sociale, économique et humaine.

La rue de la Gare est située en plein cœur du village de St. Charles. Comme son nom l'indique, elle est la principale voie d'accès aux complexes domiciliaires sis près de la voie ferrée et dont l'importance économique fut fort grande tout au long de l'histoire du village. Le patrimoine qui s'y rattache est en relation étroite avec le secteur des services. Le Chemin du Roi à St. Vallier présente des caractéristiques tout à fait différentes. Il s'appuie d'abord sur une dimension historique plus grande, remontant au début de la colonie et le patrimoine bâti qui s'y trouve est plus orienté vers l'exploitation de la terre.

L'étude de chaque rue se prête donc à une démarche comparative basée sur la diversité des bâtiments qu'elle renferme, devenant par le fait même une illustration dynamique de ce qu'est le patrimoine. A ceci s'ajoute la possibilité de démontrer les liens étroits entre le secteur agricole et le secteur des services (artisanat, hôtellerie, commerce, etc...) à différentes périodes de son histoire.

C.- Les connaissances acquises dans la plaine côtière de Bellechasse, nous permettent donc d'axer nos entreprises d'animation et de diffusion de connaissances sur des ensembles plutôt que sur des éléments particuliers (monuments, manoirs, moulins, etc...).

Cette démarche a comme résultats:

- Une définition élargie du patrimoine qui comprend aussi bien le vécu des gens (dans le temps et dans l'espace: aspect évolutif) que les traces matérielles qui témoignent de leurs activités.
- Une conscientisation et par le fait même, une implication plus grande de la population à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, puisqu'elle s'y reconnaît et en comprend l'évolution.
- De rendre utilitaires et accessibles à la collectivité les éléments du patrimoine local et régional.

Cette meilleure connaissance de leur héritage culturel où l'aspect dynamique est fondamental (continuité harmonieuse entre le passé et le présent) peut déboucher dans l'appropriation, par la population, de son patrimoine. Concrètement, des groupes locaux peuvent se former (ex.: comité d'information de la plaine côtière de Bellechasse) et continuer le travail de conscientisation entrepris par la Direction Générale du Patrimoine ou autres organismes d'intervention .

- * Ceci peut déboucher sur des projets de sauvegarde, de mise en valeur et éventuellement de restauration, l'objectif premier n'étant pas la restauration, mais la ré-insertion des éléments dans la vie socio-économique de la région, de la ville ou du village.

Comme le disent les auteurs du circuit patrimonial de la plaine côtière de Bellechasse, "nous espérons qu'en entreprenant ce circuit patrimonial, en plus de découvrir la très grande richesse culturelle de Bellechasse, la population régionale et les visiteurs seront à même de reconstituer le mode de vie traditionnel de ses habitants et surtout d'apprécier la continuité harmonieuse qu'ils ont su préserver entre le présent et le passé".

L'approche développée dans la plaine côtière de Bellechasse (patrimoine lié aux activités économiques, aux activités éducatives et religieuses ainsi qu'aux événements et aux paysages), permet à la population locale et régionale de prendre conscience de la réalité culturelle qui l'entoure, d'être plus soucieuse de sa conservation et de développer des attitudes mieux articulées pour la diffuser et la faire connaître.

ANDRE LAJOIE,
Service de l'Animation.
D.G.P.

Le 22 Mars 1979.

FORMATION, PARTICIPATION POPULAIRE A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Réflexion et Plan de Développement
de
Pierre Mayrand,
Co-Responsable de l'Atelier

"Le Patrimoine comme outil de développement social et de mise en valeur suppose que des citoyens acceptent de prendre en charge la recherche de solutions vivantes et originales au dilemme passé-présent. L'appropriation des ressources existantes et leur mobilisation permanente dans la poursuite de cet objectif, à la fois commun et collectif, devient donc une partie essentielle de toute formation qui se propose d'orienter les connaissances vers l'acquisition de maîtrises destinées à l'amélioration de ces biens. Le Patrimoine se définit avant tout comme l'ensemble des traditions et des témoins de notre civilisation passée, tels que nous les retrouvons dans les manifestations vivantes de notre expression contemporaine. La mise en valeur, comme mise en œuvre du Patrimoine, est l'acte des populations locales ou régionales régissant leur propre Patrimoine et visant à illustrer l'accès de tous à des réalités historiques, sociologiques ou naturelles qu'elles auront elles-mêmes définies. Ces réalités se reflètent tout autant dans la libération des forces créatrices qui sommeillent chez chacun de nous (danse, fête...), que dans l'utilisation de moyens technologiques développés afin de préserver intactes les sources et de les faire connaître. Le Patrimoine sera donc capable à la fois de puiser, pour continuer de s'enrichir, dans les racines les plus profondes, souvent les moins étudiées, de notre passé collectif et de s'enrichir du présent. C'est dans son adaptation au présent - non pas placage artificiel de choses nécessaires mais appropriation naturelle et spontanée d'éléments vivants correspondant à notre manière de penser et de vivre - que se trouve la justification du Patrimoine. De ce point de vue, nous ne pourrions plus considérer le Patrimoine à travers la vitrine du passé, mais en raison du dynamisme culturel qu'il suscite et des métiers qu'il ravive. Le passé se trouve donc réinvesti dans un ordre de civilisation qui tient compte de valeurs inconnues autrefois, mais dont l'importance des moyens disponibles aujourd'hui, aide à tirer une synthèse et à développer une pratique sociale du Patrimoine."

PLAN DE DEVELOPPEMENT SUGGERE

1. SENSIBILISATION POPULAIRE AUX PROJETS DE MISE EN VALEUR

A.- Qui assume la fonction de sensibilisateur? Est-ce un professionnel, un citoyen averti?

Les qualifications requises pour la sensibilisation au patrimoine en milieu rural.

B.- Comment vulgariser et rendre rapidement accessibles des notions aussi larges que complexes que celle de patrimoine elle-même, de mise en valeur, d'utilisation, d'animation permanente?

C.- Comment atteindre, au moyen de la sensibilisation et de la formation populaire, à une compréhension, des objectifs globaux poursuivis par le programme d'intervention?

Les moyens pédagogiques et d'information à utiliser.

Les intervenants ruraux à sensibiliser.

EXPERIENCES

Exemples: Le Moulin Ouellette du Cap St. Ignace.
Le Centre Régional d'Interprétation de la Haute-Beauce.

2. FORMATION TECHNIQUE ET PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR

A.- Par quels moyens assurer la formation technique requise?

Quels sont les techniques et les métiers qui entrent le plus souvent dans les projets de mise en valeur et d'animation?

Comment leur trouver une continuité d'emploi?

La conversion des techniques artisanales en fonction de la production industrielle et l'apport des premières à la seconde.

B.- L'apprentissage des techniques est-il suffisant et la formation populaire doit-elle se limiter à cette forme d'intervention active?

Qui demeure le maître d'oeuvre des travaux ou de la programmation?

Quand doit-on faire appel à l'extérieur de la région?

Le patrimoine n'implique-t-il pas une idée d'auto-gestion plutôt que de participation?

EXPERIENCES

Exemple: Le Moulin de Deschambault.

ATELIER 4: Formation, participation populaire à la mise en valeur du Patrimoine.
ANIMATEURS: Clara Chicoine.
Pierre Mayrand.
PERSONNE RESSOURCE: Michel Lessard.
RAPPORTEUR: Jacques Lemire.
NOMBRE DE PARTICIPANTS: 32.....Bélanger, Conrad.
Kelly, Danielle. Bernardis, Patricia.
Latulippe, Mme Jean-Louis. Bonneau, André.
Latulippe, Jean-Louis. Bourgelas, Huguette.
Lemire, Jacques. Bourgi, Pierre.
Lessard, Michel. Brisebois, Gilles.
Martineau, Hélène. Brisebois, Huguette.
Mayrand, Pierre. Chicoine, Clara.
Primeau, Huguette. Desjardins, Danielle.
Provost, Roland. Désy, Louise.
Rény, Claude. Dumas, Gaëtan.
Roy, Diane. Dumoulin, Louis.
Savoie De, Lucie. Gagné, Gilles.
Thibodeau, Estelle. Gagné, J.A.
Torun, Sabiha. Gagnon, Justin.
Toussaint, Jocelyne. Gauthier, Claudette.
Wilson, Robert. Grondin, Lise.

A) 1. L'approche du Patrimoine:

Nous avons abordé le Patrimoine par une sensibilisation sur les ensembles plutôt que sur les unités.

2. Définition du Patrimoine rural:

"Tous témoins d'activités passées et témoins d'un état d'être ayant une signification dans la communauté et définis comme tels par celle-ci en tant qu'appartenance". cf. Michel Lessard.

3. Moyens d'intervention afin de développer une prise de conscience du Patrimoine:

- a) Niveau communications:
 1. Mass-média.
 2. Consultation populaire concernant les mandats confiés aux éléments du Patrimoine (ex.: dossiers d'utilisation & sondages d'opinion).

- b) Niveau économique:
 1. Connaissance des ressources du milieu.
 2. Utilisations de ces mêmes ressources.
 3. Réinsertion des éléments du Patrimoine dans la vie socio-économique.
 4. Rentabilisation des éléments du Patrimoine à des fins commerciales et touristiques.
 5. Réinvestissement d'une marge de profits de l'entreprise privée & associations coop. pour le recyclage des éléments patrimoniaux.

B) CONSENSUS

- Nécessité de définir le Patrimoine en milieu rural.
- Nécessité de susciter l'implication du milieu:
 - a) Communicateur;
 - b) Gestionnaire.
- Nécessité d'éveiller le sentiment d'appartenance:
 - a) Base affective;
 - b) Base rationnelle (utilisation).
- Nécessité d'impliquer les personnes en place dans les municipalités rurales.

B. Concensus (suite).

- nécessité d'orienter l'importance de la semaine du patrimoine par la sensibilisation.
- nécessité d'orienter les congrès régionaux (à caractère consultatif) sur le thème du patrimoine.
- nécessité du M.A.C. d'intervenir rapidement avec un avis de classement afin de protéger un bien culturel en voie de disparition.



Moulin
Marcoux.
Pont-Rouge.



Vieux
Présbytère.
Deschambault.

ATELIER 5:

Animation permanente du patrimoine

Comment éviter un danger de folklorisation, une animation artificielle et sporadique dans un milieu où les réalités quotidiennes et les besoins concrets préoccupent plus que tout? Quels sont les moyens pour parvenir à une animation permanente? Est-ce par une sensibilisation par l'action directe sur la population ou par le recyclage des bâtiments historiques? Quelles sont les priorités de conservation? Le paysage rural dans son ensemble, le coeur du village, quelques bâtiments...

La concertation des organismes et des pouvoirs publics est-elle possible pour réaliser les doubles objectifs d'animation et de sauvegarde du patrimoine rural?



ATELIER 5: Animation permanente du Patrimoine.
ANIMATEUR: Gaston Cadrin.
Pierre Mayrand.
PERSONNES RESSOURCES: Paul Gauthier.
France Lévesque.
RAPPORTEUR: Jean-Marie Marois.
NOMBRE DE PARTICIPANTS: 12.....Bérubé, Jocelyne.
Cadrin, Gaston.
Corrivault, Rollande.
Duclos, Michel.
Gauthier, Paul.
Laberge, André.
Lévesque, France.
Marois, Jean-Marie.
Masson, Guy.
Robitaille, André.
Robitaille, Françoise.
Saly, Hélène.

- 1) Pour assurer la sauvegarde du Patrimoine: quels sont les moyens à utiliser? Est-ce par la restauration d'un bâtiment ou par l'organisation d'activités dans le milieu?

Les membres de l'atelier proposent ...

1. Que l'on favorise la création de groupes d'animation locaux.
2. Que l'on organise des activités de sensibilisation.
3. Que l'on développe un programme scolaire en histoire locale.
4. Que l'on sollicite les ressources humaines du milieu pour ces activités.
5. Que l'on ne mette pas toute sa confiance dans la restauration d'un bâtiment en pensant que ça va sensibiliser le milieu.
6. Que le budget du M.A.C. soit augmenté.
7. Que le nombre des animateurs du M.A.C. soit augmenté car il faut des conseillers techniques dans les groupes locaux d'animation.
8. Que le M.A.C. appuie les associations nationales qui interviennent au niveau local pour susciter le développement d'un groupe d'animation.
9. Que tout projet d'animation financé par le M.A.C. le soit pour trois ans.
10. Que l'aide soit prioritairement accordée aux gens de la place.
11. Que le M.A.C. fasse une animation à la télévision et à la radio.
12. Que l'on fasse une meilleure répartition des budgets au M.A.C.

- 2) En ce qui concerne l'utilisation des bâtiments, vers quoi doit-on se diriger?

Les membres de l'atelier proposent ...

1. Que l'on trouve une fonction au bâtiment ancien.
2. Que l'on envisage plus de recyclage que de restauration car dans le recyclage, on adapte le bâtiment à de nouvelles fonctions.
3. Que l'on informe la population sur les utilisations intéressantes qui ont été réalisées dans différents milieux.
4. Que l'on encourage la participation de l'industrie privée.
5. Que l'on encourage la réintégration des bâtiments par des organismes économiques.
6. Que l'on trouve d'autres fonctions pour les presbytères peu utilisés.
7. Que l'on continue de développer des activités variées (cercles de fermières, concert, soirées ateliers).
8. Que le mouvement des caisses populaires participe à la mise en valeur du Patrimoine: en accordant des possibilités d'emprunt pour les personnes intéressées à s'occuper d'un bâtiment ancien;
en ne démolissant pas un bâtiment ancien pour installer à la place un stationnement.
9. Que le C.M.S.Q. s'adresse à M. Rouleau, prés. C.P. et qu'il prépare le prochain colloque avec l'appui des caisses populaires.
10. Qu'une meilleure coordination s'installe entre les ministères en ce qui concerne la sauvegarde du Patrimoine.

- 3) Sur quoi concentrer les efforts de sauvegarde?

1. Que l'on protège le coeur des villages.
2. Que la municipalité se dote d'un comité d'urbanistes, qui va réaliser un plan d'urbanisme, un schéma de sauvegarde.
3. Que l'on publicise la rentabilité économique du Patrimoine.
4. Que dans le zonage agricole l'on favorise le village et qu'une vue sur le fleuve soit protégée.

SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

manoir des aulnaies 1850-53

"Le manoir actuel érigé à la demande de Monsieur Amable Dionne, marchand général de Kamouraska, est le troisième manoir élevé sur cette seigneurie. Il fut construit par des mesuisiers de Saint-Roch-des-Aulnaies, entre 1850 et 1853, d'après les plans de l'architecte Charles Baillargé."

Cahier du patrimoine, no 10, p.146, M.A.C.

Les dimensions gonflées du manoir, les décorations des portes, des fenêtres et de la galerie, l'adjonction de tourelles octogonales lui donnent une note particulière.



plénière



Manoir
Couillard-
Dupuis,
Montmagny.



"Moulin Banal"
St-Roch-des-
Aulnaies.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE

TENUE A SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

LE DIMANCHE 20 MAI 1979

La réunion commence vers 16:00 heures. Elle est présidée par Fernand Grenier.

Le président fait adopter l'ordre du jour suivant:

1. Rapports des ateliers.
2. Adoption des rapports d'ateliers.
3. Voeux de la plénière.
4. Allocution du président du C.M.S.Q.
5. Clôture de la plénière.

1. RAPPORTS DES ATELIERS

Les rapports d'ateliers sont faits par les rapporteurs désignés dans l'ordre suivant:

- . Atelier 1: Groupes locaux du Patrimoine (Jean-René Breton).
- . Atelier 2: Programme de restauration (Carole Sylvestre-Desroches).
- . Atelier 3: Objectifs, politiques d'aides techniques et financières du M.A.C. (Fernand Caron).
- . Atelier 4: Formation, participation populaire à la mise en valeur du Patrimoine (Jacques Lemire).
- . Atelier 5: Animation permanente du Patrimoine (Jean-Marie Marois).

Chacun des rapporteurs s'est engagé à faire parvenir son texte d'ici une semaine à monsieur Guy Masson, responsable du colloque.

Les personnes présentes font un certain nombre de remarques sur le contenu de chacun des rapports, corrections qui, avec l'agrément des rapporteurs, seront intégrées dans la version définitive. Les remerciements d'usage sont adressés aux rapporteurs par le président et l'auditoire.

2. ADOPTION DES RAPPORTS D'ATELIERS

Les membres présents adoptent ensuite unanimement la résolution suivante suggérée par le président d'assemblée:

- Que soient acceptés les rapports des cinq ateliers, compte tenu des remarques faites en séance;
- Que les conclusions et recommandations de ces rapports soient étudiées par le Conseil d'Administration du C.M.S.Q., qui les rendra publiques et verra aux suites à donner auprès des organismes et ministères intéressés.

3. VOEUX DE LA PLENIERE

Le président invite ensuite les participants qui le désirent à formuler des suggestions et à proposer des voeux ou résolutions, le cas échéant. On aborde ainsi diverses questions parmi lesquelles les suivantes font l'objet de consensus unanime:

- Que le C.M.S.Q. organise une conférence de presse à la suite de ce colloque; que les hebdomadaires soient impliqués et reçoivent les communiqués; qu'un prochain Bulletin fasse le bilan du colloque et que les groupes, sociétés et personnes visités pendant le colloque reçoivent des exemplaires de ce Bulletin;
- Que les crédits budgétaires du M.A.C. soient plus considérables pour les fins du Patrimoine et qu'une répartition mieux équilibrée de ces crédits favorise les divers types d'intervention que la Loi impose au Ministère;
- Que s'améliorent les relations et communications entre les divers paliers hiérarchiques du Ministère des Affaires culturelles du Québec; qu'en particulier, les fonctionnaires soient mis au courant des intentions politiques et administratives de l'Autorité;
- Que le ministre des Affaires culturelles rende publiques les raisons qui peuvent l'amener à ne pas être d'accord avec les avis que lui donne la Commission des biens culturels, ou à ne pas donner suite à ces avis;

- Que le C.M.S.Q. envisage la possibilité d'établir une Fondation consacrée au Patrimoine;
- Que lors des prochains colloques, les ateliers soient animés par du personnel spécialisé dans cette fonction et non impliqué dans les questions débattues.

4. ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le président du C.M.S.Q., Monsieur André Robitaille, prononce l'allocution d'usage. Il remercie les participants et toutes les personnes qui ont contribué au succès du colloque. Il souligne, en particulier, la collaboration de la Direction Générale du Patrimoine, celle de Parcs-Canada et celle des municipalités et sociétés qui ont accueilli les participants à Neuville, Pont-Rouge, Deschambault, Beaumont, Montmagny et Saint-Roch-des-Aulnaies.

5. CLOTURE DE LA PLENIERE

Le président d'assemblée clôt la réunion plénière et, par le fait même, annonce la fin du colloque vers 17:20 heures.

Les participants bénéficient ensuite d'un vin d'honneur offert par la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Fernand Grenier,
Président de la réunion
plénière.

l'abbé Provost

RAPPORT DONNE DEVANT LES MEMBRES DE LA
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
DE STE-ANNE-DES-MONTS, COMTE DE GASPE

Ce Colloque s'est avéré un franc succès. Succès à cause de la préparation soignée qui l'a précédé. Succès à cause de la participation du Ministère des Affaires culturelles. Succès à cause de la formule choisie pour sensibiliser les participants et pour la qualité des "exhibits" visités au cours des deux jours (19 et 20 mai 1979). Succès pour le nombre et la qualité des participants, animateurs et congressistes. Succès enfin pour les résultats tangibles que devrait engendrer une telle formule de colloque.

1. PREPARATION SOIGNEE

Le dynamique Conseil du C.M.S.Q., sous la présidence active d'André Robitaille, publie au printemps, son bulletin No. 8 sur le Patrimoine rural. On y trouve déjà un aperçu des principaux sites à visiter. Puis, dans un format semblable à celui du Bulletin, on lance une invitation en règle (10 pages) à tous les membres du C.M.S.Q., pour les 18-19-20 mai. L'ordre du jour s'y présente avec le programme des ateliers.

Ce qui m'a le plus impressionné, c'est le nombre imposant de comités: comité organisateur (3 dont 1 pour chaque journée), comité permanent, comité de rédaction, comité d'animation, comité de publicité. Une dizaine de responsables en tout. Pas étonnant qu'il n'y eut presque pas d'anicroches dans le déroulement des activités et qu'on ait pu remplir le programme au complet et presque à la minute!

2. M.A.C.

On nous a dit que le M.A.C. y était allé d'une subvention respectable (\$4,000.00). Bravo! Ce n'était pas de l'argent jeté par les fenêtres. Cela complétait la modeste cotisation chargée aux participants pour deux (2) jours de voyage confortable en autobus et pour deux (2) repas copieux.

Avant de partir pour les visites guidées, on nous avait remis une jaquette (chemise) contenant des sujets d'ateliers, un guide imagé des sites à visiter et un dépliant relatant succinctement le programme du Colloque et le sujet des ateliers. Littérature abondante, utile sur le moment, sans doute, mais encore plus, quand on veut après coup, revivre les impressions du voyage et surtout en tirer les leçons pertinentes pour soi et pour les co-membres de nos sociétés respectives.

Si l'on a eu soin de compléter avec des photographies appropriées, l'on est prêt pour illustrer de façon convaincante la valeur de notre patrimoine et les soins que l'on doit y consacrer dans nos milieux ruraux.

Je l'ai dit: la préparation du Colloque fut soignée, même alléchante. Ceux qui n'ont pu venir, ont commis une faute d'omission grave envers notre petite société québécoise!

3. FORMULE ITINERANTE ORIGINALE

C'est la première fois de ma vie que je participe à un pareil déploiement. Etait-ce un colloque? ... Un congrès? ... Une exposition? ... Une visite muséologique? Un peu tout cela à la fois. Bref, une nouvelle formule qui fera son chemin. Déjà notre Société songe à une formule similaire, mais plus modeste, pour son assemblée générale annuelle.

4. LES EVENEMENTS

18 MAI: Vendredi soir. Tenue de l'assemblée générale annuelle réglementaire à laquelle, je n'ai pu assister. Quand on vient presque de la Diaspora... après 500 km de voiture, on laisse à d'autres les détails techniques!

19 MAI: Samedi matin à 9:00 heures tapant. Départ de l'Université Laval. Deux autobus remplis à pleine capacité. Plus de cent personnes! Des jeunes et des moins jeunes. Des érudits et des apprentis. Toutes gens aux yeux clairs et avides de connaître...

NEUVILLE

Visite de l'église qui possède des trésors inestimables produits par Baillargé, Levasseur, Lafontaine et Routhier: baldaquin, maître-autel, voûte et rétable. Le maire et le curé, tour à tour, nous souhaitent la bienvenue et nous accrochent à la petite histoire.

Visite également de la chapelle de procession, restaurée en 1954 sous la pression des paroissiens de bonne volonté et des organismes officiels: conseil municipal et fabrique. Quand on veut s'unir chez nous...

LE PONT-ROUGE

Visite du Moulin Marcoux (1870) et de la Maison Déry (1752). Cet ancien moulin à farine, actionné par l'eau, subit une restauration en conformité avec la vocation culturelle qu'on veut bien lui donner. Tous les moyens sont bons: Canada au Travail, PIL, subventions du M.A.C., quêtes et surtout bénévolat (35,000 heures jusqu'alors). Ainsi, les gens s'y identifient davantage et en assurent la protection: bien collectif. On tient à jour une liste de personnes disponibles. On y monte des spectacles payants. On charge un prix d'entrée modeste. En bref, on y fait de l'excellente animation pour assurer la vocation culturelle qu'on a choisie pour ce moulin.

La Maison Déry, sur la rivière Jacques-Cartier, a été longtemps le domicile des gardiens du pontrouge. Pas encore restaurée, elle a presque évité jusqu'ici la visite des vandales et elle a heureusement gardé son style normand primitif: plafonds bas, pièce sur pièce, planche à la verticale sur les murs bardoisés, gros foyer en pierre taillée. On lui réserve une vocation touristique.

Au passage, nous saluons le Cap-Santé, son église de 1755, son presbytère de 1679 et plusieurs maisons historiques bien conservées ou restaurées par des particuliers.

DESCHAMBAULT

Le Moulin banal de la Chevrotière (1802) est à trois étages en pierre. Moulin à farine, puis à carder, à fouler, à teindre et enfin à scier. On est en train de le recycler pour en faire un centre de formation pour artisans en métiers traditionnels. Le besoin s'en fait de plus en plus sentir avec l'expansion du culte pour le patrimoine. Dieu merci! Qui va de l'avant ici? C'est une Corporation locale financée par le M.A.C. et la municipalité.

Le vieux presbytère de l'endroit est une splendide relique du 19ième siècle. La Société du Vieux Presbytère l'a restauré de façon exemplaire pour servir aux activités culturelles des paroissiens. On est conservateur à Deschambault. A preuve la Salle des Habitants de 1840, un magasin général traditionnel en pleine activité. Le magasin d'antiquités de Monsieur du Sault en vaut la visite fureté et l'achat judicieux. L'église aussi mérite qu'on s'y arrête et qu'on admire sa finition intérieure en bois sculpté. Deschambault est un musée bien vivant où les Dames Fermières nous ont servi un repas copieux. C'est ici que se sont tenus les ateliers d'informations et de discussions. A d'autres, le soin d'en rapporter les détails techniques.

20 MAI: Dimanche. Départ des autobus de Québec, mais avec quelques participants en moins. Dommage! La journée s'annonce aussi fructueuse que la veille... Je rejoins les camarades à Beaumont après avoir participé avec les paroissiens de Beaumont à la messe paroissiale dans une église sans colonne, toujours appropriée au culte moderne et donc bien vivante dans sa coquette vieillesse.

BEAUMONT

La rive sud du fleuve, de Québec à Kamouraska et même davantage, si on ne jette délibérément les yeux que sur le patrimoine encore en place, est une campagne normande ou bretonne où il fait bon se promener lentement sur le vieux Chemin du Roy et respirer la bonne senteur française de chez nous... qui fleure à chaque pas.

A Beaumont, c'est d'abord la visite du domaine seigneurial en pleine restauration. Le "seigneur" Rosaire Saint-Pierre, un spécialiste qui n'en est pas à sa première, nous en fait gracieusement les honneurs. Tout y passe: maison, grange, hangar, fournil et foyer, accompagné d'explications pertinentes. On nous sert même la collation! Il faut rencontrer ce mordru de la restauration intégrale, Rosaire Dessaint dit Saint-Pierre, qui en est à la 3ième ou 4ième restauration.

Par le Chemin du Roy, l'autobus, dûment muni de connaisseurs et de familiers du coin, égrène un chapelet de maisons patrimoniales: St. Michel de Bellechasse, St. Vallier, Berthier-sur-Mer. Nous nous arrêtons, quelques moments ici, pour nous apitoyer sur la maison du seigneur Dénéchaud, actuellement en ruines... Et, pas de solution possible jusqu'à aujourd'hui, malgré les efforts de quelques groupes.

MONTMAGNY

Sur un site idéal, face à l'embouchure de la Rivière-du-Sud, s'élève depuis 1764, le manoir Couillard-Dupuis que le M.A.C. a restauré depuis 1970. La municipalité n'ayant pas encore décidé de s'y mouiller les pieds, le groupe "Popularti" en assure l'entretien et la vocation culturelle. Vraiment, cette restauration est digne des anciens seigneurs: c'est luxueux. On comprend que les finances du Ministère ne puissent supporter de pareilles restaurations très souvent.

Le Manoir des Erables (1812) est devenu un hôtel qui accueille les congressistes pour un repas digne des seigneurs Couillard de L'Espinais. Ces rappels de la petite histoire, qui nous accompagnent tout au long de la route, magnifient certainement la valeur intrinsèque du patrimoine et contribuent à redonner une âme à ces lieux.

Souignons donc le dépliant contenant des notes historiques, offert par les propriétaires du Manoir, et tous ceux que nous avons récoltés ici et là: à Deschambault, au Moulin Marcoux, à la Seigneurie des Aulnaies. C'est de l'intelligente et indispensable publicité.

En doublant le Cap-Saint-Ignace, on nous signale que le manoir est classé et restauré en partie. Au Bras-Saint-Nicholas, le Moulin Ouellette a conservé sa machinerie. Il est à noter que le journaliste Vianney Duchesne a travaillé fort en vue de l'opération sauvetage par ses campagnes publicitaires.

SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

On nous a fait sauter des étapes pour nous montrer une seigneurie au complet ou presque: du moins le manoir et le moulin banal.

Le Manoir Dionne date de 1850. Le seigneur l'a construit selon les plans de Baillargé. Il appartient maintenant à la Corporation de la Seigneurie des Aulnaies, qui l'a reçu dans un état de délabrement absolu: on avait commencé à "exporter" des souvenirs! C'est maintenant, une magnifique maison, sobrement décorée, très vaste, prête à devenir un centre culturel, récréatif et touristique. Le plan de reconstitution des lieux est sans doute un modèle du genre.

Le moulin banal, de 1842, a retrouvé ses conduites d'amenées d'eau pour activer la grande roue, reconstruite. Ici, c'est la restauration intégrale. Le moulin se remettra bientôt en marche pour remplir sa vocation première de moudre de la farine. Cela devient quelque chose d'impressionnant et d'évocateur pour des yeux urbains, habitués à ne voir que des étalages d'écoulement de produits manufacturés ou des façades architecturales de nouveaux riches. Ici, Vilandré a fait de l'excellent travail. Du naturel, de la simplicité dans les moyens, du fonctionnel. Bravo!

Il reste aux membres de la Société, de se pencher sur ces grands modèles pour procéder aux sauvetages et aux restaurations éventuelles dans notre milieu. Notre héritage, rien qu'à Sainte-Anne, est riche: un château anglo-normand (Regency) et plus de 60 maisons centenaires ou presque. Héritage dont la première tâche, pour nous, est d'en rendre conscients nos concitoyens avec une animation tenace.

Roland Provost, Ptre.
Secrétaire de la S.H.A.M.

conseil des monuments et sites
du québec

CASE POSTALE 465, SILLERY, QUÉBEC G1T 2R8

FICHE DE COTISATION A RETOURNER
AVEC VOTRE COTISATION

FORMULE DE COTISATION

Date d'envoi: _____

NOM : _____

CORPORATION : _____

ADRESSE : rue _____

endroit _____

code postal _____

TELEPHONE : résidence () _____ bureau: () _____

OCCUPATION : _____

Membre actif (\$12.00) _____ Renouvellement _____

Membre bienfaiteur (\$50.00) _____ Nouveau membre _____

Etudiant (\$ 5.00) _____ Réintégration _____

Chèque à l'ordre : Conseil des Monuments et Sites du Québec Inc.

Faire parvenir : Le Secrétaire, C.P. 465, Sillery, Québec G1T 2R8

conseil des monuments et sites
du québec

CASE POSTALE 465, SILLERY, QUÉBEC G1T 2R8

FICHE DE COTISATION A RETOURNER
AVEC VOTRE COTISATION

FORMULE DE COTISATION

Date d'envoi: _____

NOM : _____

CORPORATION : _____

ADRESSE : rue _____

endroit _____

code postal _____

TELEPHONE : résidence () _____ bureau: () _____

OCCUPATION : _____

Membre actif (\$12.00) _____ Renouvellement _____

Membre bienfaiteur (\$50.00) _____ Nouveau membre _____

Etudiant (\$ 5.00) _____ Réintégration _____

Chèque à l'ordre : Conseil des Monuments et Sites du Québec Inc.

Faire parvenir : Le Secrétaire, C.P. 465, Sillery, Québec G1T 2R8